



Cette lettre d'information a pour objectif de **promouvoir le dispositif FACT en région Occitanie** : mieux le faire connaître aux porteurs de projet potentiels, diffuser toute l'actualité du moment et présenter des démarches soutenues par le fonds.

► Nouvel appel à projet du FACT sur le thème du dialogue social

L'Anact lance le 4ème appel du FACT sur le thème « **Dialogue social, territoire et conditions de travail** », sujet au cœur de l'actualité sociale. En effet, le dialogue social est depuis 2015 au centre de plusieurs évolutions : loi Macron, loi Rebsamen, loi El Khomri. Les objectifs énoncés par le législateur visent à la fois à fluidifier le dialogue social, mettre en cohérence différents niveaux de négociation et couvrir le périmètre des petites entreprises avec la mise en place des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI).

Dans ce contexte, l'Anact a souhaité, dans cet appel à projet, cibler et accompagner des dynamiques territoriales contribuant à outiller les acteurs du dialogue social.

L'appel à projet propose 3 axes :

- **l'expérimentation de nouvelles formes de dialogue social** au service de l'amélioration des conditions de travail d'entreprises d'un territoire,
- **l'accompagnement des TPE-PME d'un territoire** pour les aider à engager, dans le cadre d'une démarche globale et concertée, des projets ambitieux en matière de prévention des risques professionnels et de développement de la qualité de vie au travail,
- **l'outillage des acteurs du territoire au contact des TPE-PME** d'une culture de prévention primaire.

Date limite de dépôt des dossiers : le 2 octobre 2017.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#) 

► Le secteur du transport soutenu par le FACT

Dans le cadre du dernier appel à projet sur le thème des innovations organisationnelles et managériales, la Fédération des Transporteurs du Languedoc Roussillon a été soutenue dans son projet d'action collective visant à accompagner 10 entreprises

de moins de 50 salariés. Dans un secteur confronté à une image dégradée de ses métiers, une concurrence de plus en plus exacerbée et des évolutions fortes des outils de travail, l'objectif du projet est d'aider les entreprises à anticiper les changements

► Qui peut répondre au FACT ?

Le FACT s'adresse aux entreprises ou associations de moins de 300 salariés, aux organisations professionnelles ou interprofessionnelles et aux porteurs de projet d'actions collectives, sectorielles ou territoriales qui visent à mettre en place des démarches permettant de combiner amélioration des conditions de travail des salariés et performance des organisations. Les structures publiques ne sont pas concernées.

Nouveauté : les demandes peuvent être transmises sous 2 formats au choix : demande papier comme précédemment (formulaires à télécharger sur le site de l'Anact selon la nature de la demande) ou demande en ligne (liens pour accéder à la plateforme toujours sur le site de l'Anact ; cliquer sur le lien correspondant à la nature de votre demande). Les formulaires papier seront prochainement remplacés par les demandes en ligne.

VOTRE CONTACT **Catherine PINATEL**
c.pinate@anact.fr



nécessaires en matière de management et d'organisation du travail, en développant le volet social de la RSE.

[Panorama des projets retenus par la commission](#) 